



**COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	11
PRESENTS	8
VOTANTS	6

**CONVOCATION**

Datée	du 05/10/23
Affichée	le 05/10/23

**OBJET**

**Marché de mandat pour la  
construction d'un complexe  
culturel à L'Aigle : modification  
n° 2**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau Communautaire  
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

**Séance du 12 octobre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le douze octobre à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 05 octobre 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Serge DELAVALLEE a été nommé secrétaire de séance.

**Etaient présents** : Jean SELLIER  
Philippe VAN-HORNE  
Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
Véronique HELLEUX

**Absents excusés** : François CARBONELL  
Jean-Luc BEAUFILS

**Absente** : Virginie VIOLET

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances, expose aux membres du Bureau que dans le cadre du marché de mandat pour la construction du complexe culturel avec la SHEMA, il est indiqué, à l'article 5 du Cahier des Clauses Particulières (CCP), l'enveloppe financière prévisionnelle, hors rémunération du mandataire, correspondant aux dépenses devant être engagées par le mandataire pour le compte de la Communauté de Communes, maître d'ouvrage.

Lors de la séance du 7 avril 2022, le Bureau communautaire, avait approuvé la modification n° 1 au marché de mandat qui correspondait à une enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération, hors rémunération du mandataire et frais de publicité du présent marché, de 8 297 925 € HT.

Au regard du nouveau bilan d'opération validé lors du conseil communautaire du 05/10/2023, l'enveloppe financière actuelle est de 8 719 803 € HT (hors rémunération du mandataire et frais de publicité).

COMPLEXE CULTUREL	3
NATURE DES DEPENSES	Dernier bilan - HT approuvé le 5 octobre 2023
Etudes préalables et études juridiques	54 758
Honoraires et frais d'environnement	1 081 153
Travaux	7 116 325
Mobiliers, Signalétique	70 966
Concessionnaires/Branchements	164 636
Aléas de travaux	40 000
Révision de prix ultérieures	0
<b>Sous-total - Travaux</b>	<b>7 391 927</b>
Frais divers (appel d'offres, repro, constat huissier..)	40 126
Assurances (DO/CNR/TRC)	111 773
Taxes sur Permis de construire	40 066
Rémunération Mandataire + frais de publicité	191 922
<b>Frais divers dont mandataire</b>	<b>383 887</b>
<b>TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES</b>	<b>8 911 725</b>
<b>Bilan d'opération hors rémunération du mandataire et frais de publicité</b>	<b>8 719 803 €</b>

Il convient d'actualiser l'enveloppe financière en modifiant l'alinéa 1 de l'article 5 du Cahier des Clauses Particulières comme suit : « *L'enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération, hors rémunération du mandataire est de 8 719 803 € HT* ».

Cette modification n'a pas d'impact financier sur la rémunération du mandataire, dont les honoraires demeurent constants.

Jean SELLIER et Philippe VAN-HOORNE ne prennent pas part au vote.

- Vu la délibération n° 2019-03-28-067 du bureau communautaire en date du 28 mars 2019 portant attribution du marché relatif au choix d'un mandataire pour la construction du complexe culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-04-07-102 du bureau communautaire en date du 7 avril 2022 approuvant la modification n°1 au marché de mandat pour la construction du complexe culturel à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2023-10-05-174 du conseil communautaire en date du 05 octobre 2023 validant le dernier bilan financier prévisionnel pour la construction du complexe culturel,
- Considérant qu'il convient de formaliser un avenant tenant compte de l'évolution des coûts du projet,

Acte reçu en Préfecture le 19 OCT. 2023  
Publié en ligne le 19 OCT. 2023  
Certifié exécutoire

**Le Bureau, après en avoir délibéré :**

- **VALIDE** la modification n° 2 au marché de mandat pour la construction du complexe culturel à L'Aigle avec la SHEMA en modifiant ainsi qu'il suit l'alinéa 1 de l'article 5 du Cahier des Clauses Particulières :
- *«L'enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération, hors rémunération du mandataire, est de 8 719 803 € HT»*
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la modification n° 2 et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Président,  
Jean SELLIER



